

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 12 juillet 2021, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour et Ginette Richard. L'assistante secrétaire-trésorière par intérim Mme Chantal Bérard est également présente. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, ainsi que le conseiller, M. Jacques Renaud, sont absents.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-21-133

Renouvellement des infrastructures municipales des rues Bourassa, du Fleuve, Laval, Richelieu, Saint-Roch et partie des rues Béatrice, Champlain et Élizabeth - Décompte progressif n° 6

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date 6 juillet 2021 intitulé « Décompte progressif n° 6 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif n° 6 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 763 083,98 \$ incluant les taxes et retenues;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 763 083,98 \$, incluant les taxes et retenues, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 6 juillet 2021, le tout tel que décrit au décompte progressif n° 6 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., lesdits travaux étant financés par le règlement d'emprunt numéro 373.

RECOMMANDATION CP-21-134

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise les travaux de réfection à l'Hôtel de Ville du plancher de la salle des caucus, du plafond incluant l'éclairage et la ventilation des bureaux administratifs ainsi que de la réfection de la toiture, le tout dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

QUE ces travaux soient financés avec le montant de 109 487 \$ provenant du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et que l'excédent des dépenses soit pris à même le surplus accumulé.

RECOMMANDATION CP-21-135

Réfection du plafond Bureaux administratifs - Hôtel de ville Mandats

Considérant que les membres du Conseil municipal, dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), désirent procéder à la rénovation du plafond, incluant l'éclairage et la ventilation des bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville, selon les estimés préliminaires de l'architecte, Daniel Cournoyer;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE l'architecte, Daniel Cournoyer, soit mandaté pour produire les plans et devis ainsi que les documents d'appel d'offres pour la rénovation du plafond, incluant l'éclairage et la ventilation des bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville, ces honoraires étant financés à même le budget courant.

QUE la firme EXP soit mandatée pour produire les plans et devis pour la partie de l'éclairage et de la ventilation des bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville, ces honoraires étant financés à même le budget courant.

RECOMMANDATION CP-21-136

Réfection de la toiture

Hôtel de Ville

Mandat

Considérant que les membres du Conseil municipal, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), désirent procéder à la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville, selon l'estimé préliminaire de l'architecte, Daniel Cournoyer;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE l'architecte, Daniel Cournoyer, soit mandaté pour produire les plans et devis ainsi que les documents d'appel d'offres pour la réfection de la toiture l'Hôtel de Ville, ces honoraires étant financés à même le budget courant.

RECOMMANDATION CP-21-137

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

pour les années 2019 à 2023

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

RECOMMANDATION CP-21-138

**Centre communautaire - Local des 3 Âges
Rénovation extérieure
Certificat de paiement n° 3**

Considérant que Construction Beaulieu et Bergeron Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 30 juin 2021 intitulé "Certificat de paiement n° 3";

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer, dûment mandaté pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a émis le certificat de paiement n° 3 et recommande le paiement au montant de 7 522,40 \$, incluant les taxes;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le paiement de 7 522,40 \$, incluant les taxes et retenues, à Construction Beaulieu et Bergeron Inc. pour les travaux effectués en date du 30 juin 2021, le tout tel que décrit au certificat de paiement n° 3 et conformément aux recommandations de l'architecte Daniel Cournoyer, lesdits travaux étant financés à même le surplus accumulé affecté.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités du Centre Récréatif Aussant ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-21-139

**Soumission no 20210712-VSJS
Achat & installation de
décorations illuminées
Octroi du contrat**

Considérant que trois (3) compagnies ont été invitées à soumissionner sur le document d'appel d'offres pour l'achat et l'installation de décorations illuminées;

Considérant qu'une (1) compagnie a déposé une soumission pour l'achat et l'installation de décorations illuminées;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour l'achat et l'installation de décorations illuminées au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Leblanc Illuminations-Canada Inc., au montant soumis de 61 091,04 \$ (taxes incluses), selon les termes définis dans le document d'appel d'offres sur invitation n° 20210712-VSJS, le tout financé, pour un montant de 45 000 \$, à même le budget courant et le solde au surplus accumulé.

RECOMMANDATION CP-21-140

Fête des bénévoles 2021

Reporté au 8 octobre 2022

Considérant qu'il n'y a pas eu beaucoup d'activité demandant des bénévoles sur le territoire de la ville en 2020 et 2021 à cause de la pandémie de la COVID-19;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal reporte la Soirée des Bénévoles qui devait avoir lieu octobre 2021 au 8 octobre 2022.

RECOMMANDATION CP-21-141

Fête nationale 2022

Considérant que la nouvelle formule pour les activités de célébration de la Fête nationale 2021 a remporté un franc succès;

Considérant que les membres du Conseil désirent recevoir une offre de services de M. Philippe Côté pour l'organisation de la Fête nationale 2022;

Considérant qu'il y a lieu de conserver un Comité organisateur de ladite Fête nationale;

Considérant que le Conseil municipal aimerait commander, pour la Fête nationale 2022, des troupes de pavoisement pour les citoyens auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu Yamaska Inc.;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande à M. Philippe Côté une offre de services pour l'organisation de la Fête nationale 2022, qui inclus les demandes de subvention.

QUE le Comité organisateur de la Fête nationale continue le même travail en 2022 et que, si nécessaire, des modifications des membres soient faites suite à des changements de fonction.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'informe du coût auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu Yamaska Inc. pour obtenir des troupes de pavoisements pour la Fête nationale 2022.

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-21-142

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse à la demande formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande l'octroi, la participation et l'adhésion à :

- Fondation du Cégep de Sorel-Tracy
Bourses des municipalités **300,00 \$/année pour 5 ans**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-21-143

Mobilisation de la communauté économique régionale face à l'annonce de la fermeture et du départ imminent de l'usine d'Alston de Sorel-Tracy

Considérant que le 16 juin 2021, la multinationale « Alstom » annonçait la fermeture de son usine de Sorel Tracy, et que, de ce fait, près de 100 emplois directs seront perdus, que plusieurs emplois indirects risquent également de subir le même sort et que l'activité industrielle risque d'être déplacée vers leurs installations de Saint-Bruno-de-Montarville et de La Pocatière;

Considérant que cette annonce inattendue de la délocalisation d'emplois spécialisés et du licenciement des travailleurs mérite des explications de la part d'Alstom;

Considérant que les acteurs économiques de la région doivent se mobiliser afin de faire valoir leurs points pour qu'Alstom révise sa décision et conserve ces emplois spécialisés dans la région;

Considérant qu'une rencontre a rapidement eu lieu entre le député provincial, M. Jean-Bernard Émond, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST) et le maire de Sorel-Tracy, M. Serge Péloquin, afin d'analyser de près la situation à la suite de la décision d'Alstom de quitter le sol sorelois et qu'un comité de crise a été mis en place afin d'analyser toutes les possibilités dans ce dossier;

Considérant que les présidents de la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), de Développement économique Pierre-De Saurel et le maire de Sorel-Tracy se rallient et font appel aux forces vives de la région, pour demander à la direction d'Alstom de se raviser et de revoir son plan de fermer l'usine de Sorel-Tracy;

Considérant que depuis 2012, la région s'est mobilisée pour maintenir une partie des activités d'Alstom dans la région de Sorel-Tracy et que les acteurs de l'époque avaient été inventifs pour offrir à Alstom une usine moderne, afin d'implanter son usine de bogies à Sorel-Tracy;

Considérant qu'à l'époque, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), a investi une partie de l'argent reçue lors de sa création pour construire une usine sur mesure pour Alstom et qu'à son inauguration, Alstom se félicitait que cette usine vienne contribuer à l'expansion du transport électrique au Canada et en Amérique du Nord;

Considérant qu'Alstom se spécialise dans l'industrie du transport collectif, que ce marché est prometteur pour les décennies à venir, malgré le ralentissement actuel et que malgré un contexte difficile, il arrive que des grandes entreprises voient leur carnet de commandes connaître des creux, mais ce n'est pas une raison suffisante pour démanteler une usine, quitter une région quand une telle situation arrive;

Considérant que plus spécifiquement, l'entreprise fabrique, à son usine de Sorel-Tracy, les bogies pour les wagons du métro de Montréal, que la qualité des bogies construits à Sorel-Tracy est reconnue, et ce, depuis les premières livraisons des trains Azur, mais que malgré tout, les dirigeants évoquent l'absence de commandes pour justifier le démantèlement de l'usine;

Considérant qu'il est d'avis pour la Ville de Sorel-Tracy que cette annonce de délocalisation d'emplois et de licenciements mérite des explications de la part d'Alstom et que la région s'unira afin de faire valoir ses points pour qu'Alstom révise sa décision;

Considérant qu'Alstom profite du soutien gouvernemental, que la Caisse de dépôt et placement est un actionnaire important, et bénéficie actuellement d'un engagement de prêt de plus de 56 millions pour son usine de La Pocatière;

Considérant qu'il est tout naturel de s'attendre à ce que l'usine de Sorel-Tracy bénéficie aussi d'un tel soutien;

Considérant que le député provincial, M. Jean-Bernard Émond, s'est dit très préoccupé par le départ de la région d'une entreprise de qualité comme Alstom;

Considérant que les acteurs économiques de la région doivent s'unir pour dire qu'ils n'assisteront pas muet à la fermeture de l'usine d'Alstom à Sorel-Tracy;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande au député provincial, M. Jean-Bernard Émond, et aux représentants des organisations économiques de la MRC de Pierre-De Saurel d'être proactifs et faire front commun afin que les représentants des intervenants locaux puissent obtenir une rencontre avec la haute direction d'Alstom et afin d'intervenir pour garder l'usine de bogies et Alstom actifs au 1605, rue de la Marine.

QU'ensemble, les représentants économiques de la région, rappellent au gouvernement du Québec et à Alstom, que la région refuse d'être abandonnée aujourd'hui après tous les efforts déployés depuis 2012.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite les acteurs économiques de la région, la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités qui la compose à s'unir avec cette dernière pour dénoncer la situation et travailler à ce qu'Alstom revienne sur sa décision de fermer son usine de Sorel-Tracy.

QU'une mobilisation régionale soit enclenchée afin que cette activité économique de qualité demeure dans la région.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-21-144

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

- A N N E X E « A » -

(Commission permanente du 12 juillet 2021)



Municipalité (code géographique) : Saint-Joseph-de-Sorel (53050)
 Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1153050

N° de version : 1

État du dossier : Rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	1 613
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	403 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 247 403 \$
Total des investissements à réaliser	1 650 653 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	39 160 \$	39 160 \$
2021-2022	200 000 \$	0 \$	200 000 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	200 000 \$	39 160 \$	239 160 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	6 089 \$	6 089 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	542 975 \$	7 087 \$	550 062 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	542 975 \$	13 176 \$	556 151 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	43 990 \$	43 990 \$
2021-2022	83 000 \$	325 102 \$	408 102 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	83 000 \$	369 092 \$	452 092 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	6 089 \$	6 089 \$
2020-2021	0 \$	83 150 \$	83 150 \$
2021-2022	825 975 \$	332 189 \$	1 158 164 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	825 975 \$	421 428 \$	1 247 403 \$

- A N N E X E « A » - (suite)

(Commission permanente du 12 juillet 2021)



taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Municipalité (code géographique) : Saint-Joseph-de-Sorel (53050)

Volet Programmation de travaux

Programme : TECQ 2019-2023

N° de dossier : 1153050

N° de version : 1

État du dossier : Rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

--

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 247 403 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 247 403 \$
Surplus/Déficits	0 \$